

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018**

Présents : Monsieur WERMEILLE, Maire
Mesdames MAITREJEAN, DUMETIER et MISCHLER
Messieurs DUBOZ, REYMOND, GUTRIN, MICHEL, MORINIERE, NOEL, PIERRECY,
VUILLET

Absent excusé : M. CUINET

Excusée ayant

donné pouvoir : Mme Françoise GLISZCZYNSKI donne pouvoir à Mme MAITREJEAN

Date de la convocation : 07/12/2018

M. Alain DUBOZ est nommé secrétaire de mairie.

Mme DUMETIER a signalé qu'elle arriverait en cours de séance

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 20 NOVEMBRE 2018

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les personnes présentes lors de cette réunion.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il sera amené à délibérer en fin de séance sur le fonds de concours concernant la participation par la commune aux travaux d'extension du groupe scolaire Cize-Ney.

II – DELIBERATIONS

1- Réhabilitation des bâtiments mairie et ancienne école – Attribution des marchés

Monsieur le maire rappelle que lors de sa séance du 20 novembre 2018, le conseil municipal a voté l'attribution des marchés aux différents lots concernés. Toutefois le maître d'œuvre a relevé quelques erreurs de tarif entraînant une différence de 1 400 € sur le marché total.

	LOTS	ENTREPRISES	Montant en € HT
1	Gros œuvre	FRENOT RAMBOZ SARL	270 251.94 €
2	Charpente/Couverture/ Zinguerie	SAS TRAVAILLOT	108 525.50 €
3	Menuiserie extérieure	GOYARD Thierry	81 055.21 €
4	Menuiserie intérieures	JURA MENUISERIE	63 672.80 €
5	Plâtrerie Peinture	SAS REVERCHON	235 467.86 €
6	Plomberie/Sanitaire	CSTI	62 629.17 €
7	Electricité	PERNOT 3E	73 004.92 €
8	Chauffage ventilation	CSTI	165 000.00 €
9	Carrelage/Faïence	CAROFLAM DESIGN	39 745.63 €
10	Sols souples	BONGLET SA	27 563.45 €
11	Métallerie	IMC	59 160.58 €
12	Isolation thermique extérieure	LONS ISO	42 033.18 €
	TOTAL		1 228 110.24 €

Le conseil municipal approuve le correctif.

2- Exploitation des bois avant travaux de création de piste

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'une piste forestière sous le viaduc SNCF parcelle 26. Il explique qu'il est nécessaire avant de démarrer les travaux, d'exploiter les bois sur l'emprise de la piste ainsi que les chablis et que ceux-ci seront vendus en bord de route.

Le conseil municipal accepte l'exploitation des bois sur l'emprise de la piste et approuve le mode de vente.

3- Prix de l'eau

Monsieur le maire et l'adjoint chargé du service de l'eau présentent le budget du service « Eau » et précisent que le déficit a été résorbé, par conséquent il est proposé de ne pas augmenter le prix de l'eau pour 2019.

Le Conseil municipal accepte de maintenir le prix de l'eau à 1.54 € H.T. le m³ pour toute facture émise à partir du 1^{er} janvier 2019.

4- Tarifs municipaux

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs suivants pour 2019 :

DESIGNATION	Tarif 2019
Vente de sacs compost	3 € les 10
Photocopies	0.20 € la photocopie noir et blanc 0.40 € la photocopie couleur
Location parc à bois et droit de place	153 €/an au prorata du temps d'utilisation
Déneigement chemins privés	20 € le passage
Location place parking (ventes)	40 €

5- Tarifs vente de bois

Sur proposition des membres de la Commission « Bois », le conseil municipal fixe pour l'année 2019 :

- . 8.00 € le stère de bois sur pied, et les houppliers aux affouagistes
- . 30.00 € le stère de bois vendu en bord de route.

6- Tarifs Maison du Bief

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de fixer les tarifs de la Maison du Bief :

DESIGNATION	Habitants de CIZE	Personnes de l'extérieur
Location MAISON DU BIEF : - Une demi-journée - Une journée (en semaine) - Un week-end - Expositions	60 € 80 € 90 € 50 €	80 € 120 € 130 €
Montant des arrhes	30 €	30 €
Montant de la caution	300 €	300 €
Location Vaisselle	30 €	30 €

Les locaux, le matériel, les sanitaires et les abords devront être restitués nettoyés. En cas de non-respect de ces consignes une facture de 30 € sera établie au nom du loueur.

Les locations du vendredi seront acceptées uniquement au dernier moment (1 semaine avant), afin de ne pas immobiliser la salle le week-end complet.

7- Tarifs restauration scolaire et garderie

Monsieur le Maire donne lecture du courrier et de l'arrêté du maire de Champagnole concernant les repas livrés au regroupement pédagogique de Cize-Ney.

Le conseil municipal accepte de fixer le prix du repas à 4.90 € TTC à compter du 01/01/2019.

8- DM N° 4 – Budget principal

Afin de régulariser certaines opérations sur le budget prévisionnel 2018, Monsieur le Maire propose les mouvements de crédits suivants:

Compte	Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 618	Divers		5 000.00 €
TOTAL D 011	Charges à caractère général		5 000.00 €
D657364	A caractère industriel et commercial	5 000.00 €	
TOTAL D65	Autres charges gestion courante	5 000.00 €	

III – DOSSIERS EN COURS

9 - Approbation fonds de concours à verser à la communauté de commune sur l'exercice comptable 2018. Groupe scolaire :

Monsieur le Maire présente le coût définitif des travaux

Lors de sa séance du 24 janvier 2017, le Conseil communautaire approuvait les marchés de travaux de réhabilitation et l'extension du groupe scolaire de Cize-Ney. Le 11 juillet 2017 il validait le plan de financement du projet et détaillait le montant des fonds de concours à verser par les communes de Cize et de Ney en précisant que les montants seraient ajustés en 2018 en fonction du coût définitif des travaux.

Le 8 novembre 2018, le conseil municipal de Cize approuvait le plan de financement proposé par la Communauté de Communes.

Suite au coût définitif des travaux présenté par la communauté de communes il convient de se prononcer sur la répartition des communes au vu du bilan définitif suivant :

	Population	Fonds de concours	Acompte versé en 2017	Solde à verser
CIZE	793	186 446.48 €	112 114.68 €	74 331.80 €
NEY	590	138 718.06 €	83 909.73 €	54 808.33 €
	1383	325 164.54 €	196 024.41 €	129 140.13 €

Soit une baisse du coût estimé de 37 782.88 €.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le plan de financement.

III – QUESTIONS DIVERSES

- Commission de contrôle : proposition de noms de personnes pouvant être intéressés aux travaux de la commission.

La loi du 1^{er} août 2016 « rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales » réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales et crée un répertoire électoral unique (REU) dont la tenue est confiée à l'INSEE. Cette réforme entrera en vigueur au 01/01/2019.

Elle met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales. Ces dernières seront dorénavant permanentes et extraites du REU qui les centralisera.

Les maires se voient transférer, en lieu et place des commissions administratives qui sont supprimées, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs.

Un contrôle à posteriori sera opéré par des commissions de contrôle créée par la loi. Le rôle de la commission de contrôle sera d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs concernés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire et de contrôler la régularité de la liste entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour avant chaque scrutin ou en l'absence de scrutin, au moins une fois par an.

Cette commission de contrôle sera composée :

- d'un conseiller municipal
- d'un délégué de l'administration
- d'un délégué désigné du Tribunal de Grande Instance
-

Une liste de personnes doit être présentée au préfet.

- Un administré signale d'arrivée d'eau pluvial dans sa cour suite à un affaissement du caniveau sur la route, M. Alain DUBOZ va se rendre sur place.
- Suite à la question de Monsieur BROCARD concernant la propriété du mur entre la voirie et sa propriété il s'avère que celui-ci est bien sur le domaine privé et non public.
- Monsieur Morinière signale que le tuyau d'évacuation sur le chemin forestier de la Jaquette n'a toujours pas été débouché et ceci entraîne une dégradation, M. DUBOZ propose qu'une visite sera réalisée sur place avec l'employé communal et la commission bois.
- Monsieur le maire remercie les bénévoles du téléthon, Mme MAITREJEAN présente le bilan financier la recette est de 1 736 €, elle note une baisse de 400 € à celle de l'année précédente.

Cize, le 14/12/2018
Philippe WERMEILLE

Maire